



Jeudi 11 juillet 2024

Chers Parents,

Votre enfant est inscrit au collège Stella Maris pour la rentrée prochaine et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez. Afin de vous organiser au mieux, veuillez trouver ci-dessous les informations nécessaires.

**L'ÉTABLISSEMENT SERA FERMÉ du Vendredi 14 juillet au Mercredi 21 août 2024**

Horaires du secrétariat en période scolaire :

8h15 – 12h15 / 13h30 – 17h30

Fermé le mercredi après-midi

**RENTREE DES ÉLÈVES**

**LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024**

**■ 9h00 : RENTREE DES ELEVES DE 6<sup>ÈME</sup>**

Programme de la journée :

- ✓ Accueil de l'ensemble des parents et des élèves de 6<sup>ème</sup> sur la cour du collège.
- ✓ Intervention du Chef d'Établissement.
- ✓ Appel des élèves par classe.
- ✓ Matinée de mise en route avec le professeur principal.
- ✓ A midi tous les élèves de 6<sup>ème</sup> déjeuneront au collège : pique-nique offert par l'établissement.
- ✓ Après-midi consacrée à la découverte de l'établissement et de son personnel par l'intermédiaire d'un jeu de piste.
- ✓ 16h00 : fin de la journée de rentrée.

**■ 14h00 : RENTREE DES ELEVES DE 5<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup>**

Les élèves seront en classe avec leurs professeurs principaux. Fin de la journée à 16h00.



**Le 1<sup>er</sup> jour, les élèves doivent se munir uniquement de leur trousse, d'un cahier de brouillon et de quelques feuilles.**

**TOUS LES DOCUMENTS EN ANNEXE SONT A REMETTRE OBLIGATOIREMENT  
LE 1<sup>er</sup> JOUR DE LA RENTREE au professeur principal**

**LES ELEVES RECEVRONT LEURS LIVRES ET AGENDA DIRECTEMENT EN CLASSE.**

**MARDI 3 SEPTEMBRE 2024**

A partir du mardi, cours normaux pour tous les élèves selon leur emploi du temps. Affaires de classe à apporter en fonction des matières de la journée.

**FOURNITURES SCOLAIRES**

Les listes des fournitures sont disponibles sur le site internet de l'établissement. Pour les familles ayant réservé un lot, il pourra être récupéré **à partir du 21 août à la Papeterie DULONG** située à Bayonne à proximité du magasin Intersport. Attention, dans un souci d'économie, ce lot est à compléter avec du matériel de l'année précédente. Merci de consulter les listes disponibles sur le site de l'établissement.

## **TRANSPORTS SCOLAIRES**

Renseignement directement sur le site du réseau Txik-Txak.fr ou en agence.

### **INFORMATION IMPORTANTE :**

#### **Réunion d'information pour l'entrée en 6ème, le vendredi 6 septembre 17h30 :**

- Première partie : en étude avec M. Ricaud, Chef d'Etablissement, pour une présentation générale de l'entrée au collège.
- Deuxième partie : dans la classe de votre enfant avec son professeur principal, pour un temps d'échange. Cette soirée sera l'occasion de vous transmettre des informations importantes pour le bon suivi de la scolarité de votre enfant. Votre présence est donc vivement recommandée.

Monsieur GAVART, Adjoint de Direction, fera également une intervention pour les familles concernées par les horaires aménagés dans le cadre des sections sportives.

**La réussite est le fruit du travail et de l'effort.** Elle passe aussi par **une saine collaboration entre vous, parents, les professeurs et éducateurs** afin que votre enfant travaille en toute sérénité. Aussi, n'hésitez pas à contacter les uns et les autres si besoin.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances, et vous prie de croire, chers parents, en notre sincère dévouement.

Monsieur F. RICAUD,  
Chef d'Etablissement.





**DOCUMENTS A REMETTRE OBLIGATOIREMENT**  
**LE 1<sup>er</sup> JOUR DE LA RENTREE AU PROFESSEUR PRINCIPAL**

**Merci de ne pas imprimer les documents à rendre en recto / verso**

Engagement financier COLLEGE 2024-2025 - **ANNEXE 1** + avis d'imposition concernant les revenus de l'année 2023 à joindre obligatoirement. En l'absence de ce document le tarif 3 sera automatiquement appliqué.

Fiche médicale - **ANNEXE 2**

Fiche d'inscription à l'étude dirigée du soir - **ANNEXE 3**

Aide départementale à la restauration scolaire (ARS) - **ANNEXE 4**

Attestation d'assurance scolaire individuelle accident à fournir obligatoirement.

Si vous optez pour l'assurance de l'établissement, vous veillerez à cocher cette option sur l'engagement financier. L'attestation sera à télécharger par vos soins sur le site de la Mutuelle St Christophe [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr) (vous pourrez également y consulter les garanties du contrat)

▪ **BOURSES DE COLLEGE** : l'information et les documents seront envoyés par mail aux familles à la rentrée

▪ **LES LIVRES** : aucune caution n'est demandée. En cas de perte ou de dégradation le livre sera facturé 20 €.

▪ **LA CARTE DE SELF** : l'élève doit être en possession de sa carte à CHAQUE repas.

Pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et tous les nouveaux élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, la première carte est gratuite. Elle sera remise par le professeur principal. Les élèves déjà présents l'an dernier au collège, conservent la même carte que l'année précédente.

La carte est nominative et le nom doit impérativement y apparaître. Toute carte retrouvée sans Nom sera détruite. Il est INTERDIT de la découper et de la décorer. En cas de perte, l'élève devra en acheter une nouvelle, facturée 5,00 €.

▪ **SITE INTERNET** : <https://stellamarisanglet.fr>

Pensez à consulter le site pour être régulièrement informé sur la vie de l'établissement (menus, calendrier scolaire, UNSS,...)

▪ **PRONOTE** : ce site est à consulter régulièrement. Vous aurez accès au cahier de texte de l'élève, aux notes, messagerie avec les enseignants, information de l'établissement, sondage,...

***IL EST IMPORTANT QUE LES PARENTS ET LES ELEVES SE CONNECTENT SUR LEURS COMPTES RESPECTIFS.***

▪ **CALENDRIER SCOLAIRE** : ZONE A

<b>TOUSSAINT</b>	Du ven. 18 oct. au soir au lun.4 nov. au matin 2024
<b>NOËL</b>	Du vendredi 20 déc. au soir au lun. 6 janvier au matin 2025
<b>HIVER</b>	Du vendredi 21 fév. au soir au lundi 10 mars au matin 2025
<b>PRINTEMPS</b>	Du vendredi 18 avril au soir au lun. 5 mai au matin 2025
<b>ASCENSION</b>	Du mardi 27 mai au soir au lundi 2 juin au matin 2025
<b>PENTECÔTE</b>	Pas classe le lundi 9 juin 2025
<b>Début des vacances d'été</b>	Vendredi 4 juillet 2025 (sous réserve des dates des épreuves du brevet des collèges)



**TARIFS COLLEGE 2024-2025**  
FACTURE ANNUELLE - TOUT TRIMESTRE ENTAME EST DU

► **CONTRIBUTION DES FAMILLES**

Contribution annuelle des familles	Quotient familial des impôts	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant
Tarif 1	QF1 ≤ 10 000	405 €	324 €	202,50 €
Tarif 2	10 001 ≤ QF2 ≤ 20 000	535 €	428 €	267,50 €
Tarif 3	20 001 ≤ QF3	681 €	544,80 €	340,50 €

Pour que le tarifs 1 ou 2 soit facturé, l'avis d'imposition sur les revenus 2023 devra être remis à l'établissement. En l'absence de ce document, le tarif 3 sera automatiquement appliqué. Les couples séparés assurant conjointement les frais devront fournir, chacun de leur côté, leur feuille d'imposition.

*Exemple de calcul :*

Pour un couple avec 2 enfants et un revenu net imposable de 32000 €, le calcul sera : 32 000 € / 3 parts = 10 666 €  
Le tarif 2 s'applique dans ce cas-là.

► **FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES NOUVEAUX**

- ✓ **ARRHES** à verser lors du dépôt du dossier : 100,00 €, cette somme sera déduite de votre facture.
- ✓ **FRAIS DE DOSSIER** : 23,00 €

*En cas d'annulation, ces montants resteront acquis à l'établissement.*

► **FRAIS DE REPAS** : forfait annuel pour 4 repas par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

<b>Demi-pension</b> : classe de 6 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup>	838,40 €
<b>Demi-pension (3<sup>ème</sup>)</b> – période de stage déduite	812,80 €
<b>Externe : prix du repas à l'unité</b>	7,10 €

Le coût est forfaitaire : le changement de régime ne sera possible qu'à la fin de chaque trimestre : avant le 15 décembre ou avant le 31 mars. La famille devra en avertir le service comptabilité par mail ou par courrier, 15 jours avant le début du trimestre suivant.

En cas d'absence prolongée pour une durée minimum de 5 jours ouvrés consécutifs et sur présentation d'un certificat médical, les sommes trop perçues par l'établissement seront remboursées.

Les élèves peuvent déjeuner au self le mercredi. Le prix du repas n'est pas inclus dans le forfait de la demi-pension. Il sera donc ajouté sur votre facture. Le montant correspondant sera prélevé sur votre compte le mois suivant.

► **CARTE DE CANTINE** : en cas de perte ou de détérioration, la nouvelle carte sera facturée 5€. Toute carte retrouvée sans nom sera détruite.

► **ÉTUDE DIRIGÉE DU SOIR**

**Tarifs : 240 € l'année**

Elle est assurée de 17h25 à 18h30, le lundi mardi et jeudi. Pas de sortie intermédiaire autorisée. L'encadrement est assuré par 3 éducateurs qui ont pour mission d'aider, faire réciter les leçons ,... Les élèves sont répartis en 3 groupes et dans des classes différentes.

► **INTERNAT : 3600 €** pour l'année auquel s'ajoute la contribution des familles. L'étude dirigée et les repas sont inclus dans ce montant.

### ► **RÈGLEMENT DE LA FACTURE**

Pour les familles ayant opté pour le règlement par :

- [Prélèvements automatiques](#) (1) : ils sont effectués le **6 de chaque mois** (octobre à juin) **(1)**
- [Chèque](#) (1) : possibilité d'échelonner les paiements en 9 fois (octobre à juin) en déposant tous vos chèques au secrétariat **avant le 31 octobre 2024**.
- [Espèces](#) : paiement directement au secrétariat.

**(1) Tout rejet de prélèvement entraîne des frais bancaires pour l'établissement. De ce fait, ce montant sera automatiquement imputé sur le compte de la famille.**

### ► **IMPAYÉS**

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement peut ne pas procéder à la réinscription de l'élève l'année scolaire suivante, par rupture de contrat.

→ **La procédure est la suivante :**

1. Une première relance sera faite au terme de l'échéance indiquée sur la facture
2. Un 2<sup>ème</sup> rappel, par courrier simple, 30 jours plus tard
3. Sans aucun règlement, une 3<sup>ème</sup> et dernière relance par lettre recommandée avec A/R sera adressée à la famille
4. Dépôt du dossier auprès de notre service contentieux afin de recouvrer les sommes impayées.  
**Les frais de dossier (8% du montant) seront à la charge de la famille.**

► **ASSURANCE SCOLAIRE INDIVIDUELLE ACCIDENT** : cette assurance est obligatoire pour les sorties scolaires ou pédagogiques organisées par l'établissement.

L'établissement propose une assurance scolaire individuelle accident par le biais de la Mutuelle St Christophe. Vous pourrez y souscrire à la rentrée scolaire.

### ► **COTISATION A.P.E.L (facultative)**

**Une seule adhésion annuelle par famille : 23,00 €**

Le produit de la cotisation est collecté par l'établissement et intégralement reversé à l'A.P.E.L. Si vous ne souhaitez pas cotiser, un courrier devra être obligatoirement adressé au service comptabilité **avant le 30 septembre 2024**. **Au-delà de cette date, vous serez redevable de la somme.**

### ► **ASSOCIATION SPORTIVE – UNSS - (facultative)**

**Adhésion annuelle : 25 €**

Une cotisation pour chaque élève volontaire participant à l'UNSS le mercredi après-midi est demandée aux familles. L'inscription se fait au mois de septembre directement auprès des enseignants d'EPS.

### ► **COTISATION Euskal Haziak (facultative)**

**Tarif de l'adhésion 15 €** (tarif 2023-2024, à titre d'information)

Pour les familles qui ont fait le choix d'un enseignement bilingue, cette cotisation permet de soutenir l'association Euskal Haziak qui compte plus de 3 600 élèves bilingues répartis dans 32 écoles, 14 collèges et 6 lycées.

L'association souhaite pérenniser ses actions afin d'enrichir et de promouvoir l'utilisation de l'euskara : concours d'écriture (Haziak Idazle), semaine de la culture (Haziak Zuzenean) , partenariat et diffusion d'articles dans l'hebdomadaire Herria, spectacles en euskara, etc... En collaboration avec les établissements scolaires, nous oeuvrons pour permettre à vos enfants d'entendre et de pratiquer l'euskara.



## ENGAGEMENT FINANCIER COLLEGE 2024-2025 (une feuille par enfant)

**Document à remettre au Professeur Principal pour le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée**

NOM / Prénom de l'élève : \_\_\_\_\_ Classe / \_\_\_\_\_ /  
 NOM et Prénom du Responsable 1 \_\_\_\_\_  
 NOM et Prénom du Responsable 2 \_\_\_\_\_  
 Frères ou sœurs dans l'établissement ?  OUI  NON - Si oui, dans quelle(s) classe(s) ? \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ /

**Vous voudrez bien cocher dans le tableau ci-dessous le montant annuel des frais fixes ainsi que votre choix concernant les frais optionnels ou annexes.**

FRAIS FIXES pour l'année scolaire – Montant annuel				
Tarifs (1)	Quotient familial des impôts (2)	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
<b>Tarif 1</b>	QF1 ≤ 10 000	<input type="checkbox"/> 405 €	<input type="checkbox"/> 324 €	<input type="checkbox"/> 202,50 €
<b>Tarif 2</b>	10 001 ≤ QF2 ≤ 20 000	<input type="checkbox"/> 535 €	<input type="checkbox"/> 428 €	<input type="checkbox"/> 267,50 €
<b>Tarif 3</b>	20 001 ≤ QF3	<input type="checkbox"/> 681 €	<input type="checkbox"/> 544,80 €	<input type="checkbox"/> 340,50 €
<p><b>(1) Pour les Tarifs 1 ou 2, l'avis d'imposition sur les revenus de 2023 (déclarés en 2024) devra être remis obligatoirement à l'établissement.</b> En l'absence de ce document, le tarif 3 sera automatiquement appliqué.            Les parents séparés assurant conjointement le paiement des frais devront fournir, chacun de leur côté, leur feuille d'imposition.</p> <p><b>(2) Calcul du Quotient familial des impôts :</b> Revenu fiscal de référence 2023 divisé par le nombre de parts.</p>				
FRAIS OPTIONNELS à cocher – FORFAIT ANNUEL				
Régime de l'élève	<input type="checkbox"/> EXTERNE <input type="checkbox"/> DEMI-PENSIONNAIRE <input type="checkbox"/> INTERNE			
Repas 6 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup>	<input type="checkbox"/> 838,40 €			
Repas 3 <sup>ème</sup>	<input type="checkbox"/> 812,80 €			
Forfait internat	<input type="checkbox"/> 3600 €			
Etude du soir	<input type="checkbox"/> 240 €			
LES FRAIS ANNEXES				
<b>Cotisation A.P.E.L</b> Facultative	<input type="checkbox"/> <b>23 €</b> : une seule cotisation par famille. Merci de nous notifier votre refus par mail avant le 30 septembre 2024 si vous ne souhaitez pas y adhérer.			
<b>Cotisation Euskal Haziak</b>	<b>Adhésion 15 €</b> : pour les familles qui ont fait le choix d'un enseignement bilingue, cette cotisation permet de soutenir l'association Euskal Haziak			
<b>Assurance scolaire</b> Mutuelle St Christophe	<input type="checkbox"/> <b>12 €</b> pour l'année : souhaitez-vous y adhérer ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Attestation à télécharger par vos soins sur le site : <a href="https://www.saint-christophe-assurances.fr/">https://www.saint-christophe-assurances.fr/</a>			
<b>Association sportive</b> (option)	<input type="checkbox"/> <b>25 €</b> : adhésion pour l'année Renseignements et inscription directement avec l'enseignant d'EPS à la rentrée.			

**Paiement de la facture :** répartition des frais selon les responsables

**Situation des responsables :**  Mariés  Divorcés  Séparés  Concubinage  Pacsés  .....

Frais à la charge de :	Contribution des familles, activités diverses, garderie et étude	Demi-pension	
<input type="checkbox"/> Responsables 1 et 2 : 100 %			
<input type="checkbox"/> Responsable 1	<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> Aucune participation
<input type="checkbox"/> Responsable 2	<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> Aucune participation
<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> Aucune participation

Date : .....

Signature Responsable 1

Signature Responsable 2



**ENSEMBLE SCOLAIRE STELLA MARIS**  
 Collège Stella Maris : 40-42 promenade de la Barre – 64600 ANGLET  
[secretariat@stellamarisanglet.fr](mailto:secretariat@stellamarisanglet.fr) ☎ 05.59.63.88.96

## Fiche médicale

Année scolaire 2024-2025

**NOM DE L'ÉLÈVE :** \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
 Date de naissance / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / Classe / \_\_\_ /

**NOM / Prénom DU RESPONSABLE LEGAL :** \_\_\_\_\_  
 ADRESSE : \_\_\_\_\_

**N° de Sécurité Sociale** / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ /  
 Adresse du centre de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

**MUTUELLE** \_\_\_\_\_ N° de contrat \_\_\_\_\_  
 ADRESSE : \_\_\_\_\_

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

**Veillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins deux numéros de téléphone :**

1- N° de Portable du Responsable 1 : / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / Tél. du travail : / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ /

2- N° de Portable du Responsable 2 : / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / Tél. du travail : / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ /

3- Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement : \_\_\_\_\_

**Date du dernier rappel de vaccin antitétanique** / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ /  
 (Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

**P.A.I :**  Oui\*  Non \*Protocole à nous transmettre

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (Asthme, allergies, précautions particulières à prendre, ...)

**Traitement médicamenteux :** \_\_\_\_\_

**NOM DU MEDECIN TRAITANT :** \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone : / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ /

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté, par les services de secours d'urgence, vers l'hôpital le mieux adapté. L'établissement n'est pas tenu d'accompagner l'élève qui se trouve sous la responsabilité du service hospitalier. Ce dernier ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un membre de sa famille ou d'une personne habilitée :

**NOM-Prénom** \_\_\_\_\_

**J'autorise l'administration de l'Etablissement à prendre, le cas échéant, toutes mesures utiles pour une opération chirurgicale ou pour une hospitalisation**

Signature du responsable



**ENSEMBLE SCOLAIRE STELLA MARIS**  
 Collège Stella Maris : 40-42 promenade de la Barre – 64600 ANGLET  
[secretariat@stellamarisanglet.fr](mailto:secretariat@stellamarisanglet.fr) ☎ 05.59.63.88.96

Année scolaire 2024-2025

**REPONSE OBLIGATOIRE pour le Mardi 3 sept. au plus tard,  
 après avoir pris connaissance de l'emploi du temps de votre enfant.**

## INSCRIPTION A L'ÉTUDE DIRIGÉE DU SOIR

Madame, Monsieur,

Vous avez la possibilité, si vous le désirez, de faire bénéficier à votre enfant d'une étude dirigée les lundis, mardis et jeudis soir. Horaires : de 17h 25 à 18h 25.

**Aucune autorisation de sortie intermédiaire.**

**ATTENTION : à partir de 18h 25, les élèves sortant de l'étude ne seront plus sous la responsabilité de l'établissement**

Durant cette étude, les enfants sont accompagnés par les éducateurs qui les assistent tout au long de leur travail. Ils seront là pour les aider à s'organiser, à suivre une méthode afin de mieux appréhender leur travail. Dans le souci d'un meilleur suivi, il nous semble important qu'il soit **présent au minimum deux jours par semaine**

### AVANT DE PRENDRE UNE DECISION,

nous vous conseillons de consulter l'emploi du temps de votre enfant car certaines classes ont déjà des temps d'étude inclus dans le cadre de leurs horaires.

Le coût de cette étude est de 24 € par mois. Cette somme sera intégrée dans votre facture. **Tout mois entamé sera dû.** Les places étant limitées à 40 (les élèves internes en font partie de droit), merci de répondre dans les délais.

L'étude dirigée débute le **Lundi 9 SEPTEMBRE 2024**

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le bureau de la vie scolaire.

Je souhaite que mon enfant :

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ en classe de \_\_\_\_\_

Bénéficie de l'étude dirigée.

Ne bénéficie pas de l'étude dirigée

Jours souhaités à cocher :     LUNDI     MARDI     JEUDI

**Signature des parents :**

PAU, le 2 mai 2024

Objet : Aide départementale à la restauration scolaire (ADRS)

Madame, Monsieur,

Conscient des difficultés financières que connaissent certaines familles et afin de faciliter l'accès de tous aux services de restauration, le Département apporte **une aide spécifique aux collégiens demi-pensionnaires et internes, boursiers ou bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS)**.

Pour l'année 2024, ces aides forfaitaires sont les suivantes :

- **0,40 €** par repas pour les collégiens demi-pensionnaires ou internes bénéficiaires de l'**ARS non boursiers d'Etat**,
- **0,55 €** par repas pour les collégiens demi-pensionnaires ou internes bénéficiaires de l'**ARS et boursiers d'Etat**.

L'aide départementale est directement déduite de la facture de demi-pension ou d'internat qui vous est transmise par l'établissement.

*Si votre enfant est boursier d'Etat*, l'aide vous sera accordée d'office, les pièces justificatives étant produites lors de la constitution du dossier de bourse.



**Si votre enfant est bénéficiaire de l'ARS mais non boursier**, vous devez adresser au collège l'attestation d'ARS pour l'année scolaire 2024-2025. Si vous n'avez pas ce document en votre possession, vous pourrez imprimer le relevé de paiements sur le site de la Caisse d'allocations familiales ([www.caf.fr](http://www.caf.fr)).

Soyez assurés de ma volonté de vous accompagner au quotidien.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Jean-Jacques LASSERRE**  
Président du Conseil départemental  
des Pyrénées-Atlantiques



**COUPON-REPONSE à remettre au collège complété et signé**

NOM - Prénom du représentant légal : .....

NOM - Prénom de l'élève : .....

Classe : .....

Régime de l'élève : Externe  Demi-pensionnaire  Interne  (cocher la case correspondante)

Bénéficiaire de l'ARS (Allocation de rentrée scolaire) : Oui  Non  (cocher la case correspondante)

Fait à ....., le .....

Signature du représentant légal

*Joindre le justificatif de  
la CAF, si votre enfant  
est non boursier*